



# Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun

## Élections du 2 avril 2009

### Experts Techniques des Services Techniques

A l'Équipement, où les organisations corporatistes sont nombreuses, l'originalité de la CFDT tient à sa présence dans la quasi-totalité des CAP nationales et à la volonté de ses élus de travailler en commun. Ce travail permet de mettre en exergue les disparités dans les pratiques de gestion et d'élaborer des stratégies communes plus efficaces pour défendre les intérêts des agents concernés, quel que soit leur corps.

Le corporatisme fige les réflexions autour des intérêts de quelques-uns alors que c'est ensemble qu'il nous faut participer à l'amélioration de nos carrières et de nos conditions de travail. Les dossiers actuels : décentralisation, réforme de l'État, mise en œuvre des nouvelles lois de finances, effectifs, nous concernent tous. Ils exigent des débats collectifs, larges et ouverts que la CFDT entend bien mener. Alors, pour renforcer la capacité d'expression CFDT et son action, : votez CFDT et confortez notre présence à la CAP des Experts Techniques des Services Techniques

**La CFDT s'est battue pour vous et se bat encore pour vous même si nous n'avons pas d'élus en CAP :**

#### Nos victoires :

- l'attribution des rémunérations accessoires (ISS) avec rappel de quatre années et le versement des intérêts moratoires du rappel des rémunérations accessoires suite au recours au conseil d'état d'un adhérent CFDT.
- La possibilité pour les ETST d'accéder à la catégorie B par la modification des épreuves de l'examen professionnel.
- La mise en place de l'indemnité pour contrainte de service.

#### Nos revendications:

- La mise en application des conclusions du groupe de travail relatif au devenir du corps des ETST :
  - Examen exceptionnel avec la transformation d'emplois de 80 postes de C en B sur 2009 et 2010.
  - Le maintien d'un niveau suffisant d'Experts Techniques des Services Techniques dans le corps pour en assurer une bonne gestion et un déroulement de carrière satisfaisant ,
- L'augmentation du nombre de postes pour la promotion sur liste d'aptitude,
- L'augmentation du coefficient d'ISS à 10,5
- Le pyramidage du grade d'expert technique principal à 50% des effectifs du corps.
- Un déroulement de carrière sur les deux grades d'ETST avec un premier échelon à l'IM 292 et l'IM 490 au dernier échelon d'ETPST, au delà du premier niveau de grade de la Catégorie B actuel.
- L'amélioration des conditions de préparation à l'examen professionnel de TSE pour qu'un plus grand nombre d'ETST accède à la catégorie B.

#### Vos candidats

##### Experts Principaux

MIENVILLE Alexandre	CETE Sud Ouest
ZAJKOWSKI Yaneck	LRPC Strasbourg
MARTIN Armand	LRPC Nancy
HENRY Christian	CETE Est

##### Experts

RITZ Michel	LRPC Strasbourg
AMAT Yvan	CETE Sud Ouest
LEDIG Romain	LRPC Nancy
BILLO Saint-Ange	LCPC Paris

En ce temps de turbulences pour nos services, les Experts techniques doivent s'inscrire comme les autres agents, dans le cadre d'un projet d'avenir pour le service public, afin de pouvoir continuer à exercer leurs métiers, et améliorer leurs garanties statutaires.

La CFDT s'est pleinement investie dans les groupes de travail qui ont abouti à la circulaire de janvier 2007. Depuis la réorganisation du ministère et le grenelle de l'environnement ont conduit à une évolution des CETE. Il se met en place un plan de transformation et d'évolution du statut des CETE. L'intégration de nouvelles directions générales dans le RST fait qu'une réflexion est engagée sur la mise en place de la polarisation des activités du Réseau Scientifique et Technique. La CFDT comme les autres OS est concertée sur ce sujet, nous serons vigilants sur ce point qui remet en cause l'activité de nos CETE dans leur configuration présente.

La CFDT revendique la continuité de service, avec le maintien de nos interventions dans le domaine de l'Ingénierie publique qui ne doit pas être abandonnée et qui de fait pérennise les compétences du RST.

La réorganisation de l'administration centrale, le plan de transformation des CETE, l'intégration du grenelle vont entraîner des changements dans l'activité des agents. La CFDT revendique un cadre de garanties collectives pour toutes les transformations. La CFDT sera vigilante sur l'accompagnement

dans le domaine de la formation. Chaque agent doit apporter sa spécificité dans le cadre de notre nouveau ministère.

Les CAP sont un lieu d'échange pour la gestion de la carrière et du statut des agents mais également un lieu de réflexion sur l'évolution des services. Vos élus CFDT savent porter vos messages

Les commissions paritaires sont aussi les seules instances paritaires où les représentants du personnel sont élus. Ceci leur confère une réelle légitimité pour porter un vrai débat contradictoire en CAP.

### Grille indiciaire

Expert technique			Expert technique principal		
Ech.	Durée	IM au 01/1008	Ech.	Durée	IM au 01/08/08
1°	1 an	292	1°	1 an	325
2°	2 ans	294	2°	2 ans	336
3°	2 ans	298	3°	3 ans	347
4°	2 ans	308	4°	3 ans	360
5°	3 ans	318	5°	3 ans	377
6°	3 ans	328	6°	3 ans	394
7°	3 ans	338	7°	4 ans	416
8°	4 ans	350	EX		430
9°	4 ans	362			
10°	4 ans	379			
11°		392			

**Point brut au 1<sup>er</sup> 10 2008 : 4,57 €**

**Le 2 Avril 2009**, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir de **critères objectifs** et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

**Voter CFDT**, c'est voter pour une **organisation qui refuse tout corporatisme** et regroupe l'ensemble des catégories de personnels du MEEDDAT.

**Voter CFDT**, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une **organisation confédérée**, qui défend les intérêts de tous les salariés du public, comme du privé.

**Voter CFDT**, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales et au CTP ministériel.

***Pour un syndicalisme de solidarité à l'écoute des agents***